



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 63474

Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés liées aux conversions des francs en euros pour le grand public. En vertu du Plan national du passage à l'Euro, les Français pourront dès le 1er janvier 2002 régler les commerçants par les pièces et les billets de la nouvelle monnaie européenne. A partir du 17 février de la même année, les francs seront retirés de la circulation. Ce passage à l'Euro inquiète nos concitoyens, notamment les personnes du troisième âge qui devront s'habituer à calculer les euros en francs et vice-versa. Ces opérations de conversion des prix risquent d'être sources de nombreuses erreurs pour nos concitoyens. Des calculatrices électroniques permettant de convertir automatiquement les euros et les francs pourraient remédier à ces problèmes évoqués par le Gouvernement, ces convertisseurs n'existent aujourd'hui qu'en très petite quantité. Sachant qu'il faudra un certain temps pour que le grand public s'adapte à la nouvelle monnaie, il lui demande à quel moment le Gouvernement entend commencer à diffuser gratuitement ces convertisseurs automatiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63474

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3770